

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D9-2017

Séance du 26 janvier 2017 – Convocation du 16 janvier 2017

Compte rendu affiché le 3 février 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Nadine DUPLOT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER.

Absents représentés

Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE, Marine MATHEY par Christine PERRIN, Xavier LAURE par Laurent BUFFARD, Maria DA SILVA PIRES par Myriam MARMONIER.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Approbation de la programmation 2016-2017 du Contrat Éducatif Local

La commune de Neuville Sur Saône est engagée dans un Contrat Éducatif Local, qui prévoit la mise en place d'activités socioéducatives pour les collégiens avec la participation du collège public de la commune et des associations locales.

Depuis le démarrage du dispositif sur la commune, les projets proposés pour les collégiens concernaient la mise en place d'activités culturelles, à l'initiative des associations locales ou les accueils de loisirs jeunesse, pendant la pause méridienne des collégiens. Les évaluations quantitatives et qualitatives successives ont montré que depuis 2012/2013 il y a une diminution de la fréquentation importante (-50% d'inscrits, -60% d'inscriptions). Le projet élaboré dans la programmation 2016/2017 a été redéfini avec les acteurs éducatifs du territoire concernés (accueil de loisirs jeunesse, associations locales, collège Jean Renoir) et en fonction des résultats d'un questionnaire diffusé aux jeunes scolarisés au collège.

Les objectifs du projet de la programmation 2016/2017 sont les suivants :

- Mobiliser les jeunes autour d'un projet global au sein du collège d'un point de vue organisationnel et artistique
- Favoriser une dynamique partenariale entre les associations, les structures de jeunesse et le collège
- Favoriser l'accès des jeunes à des activités et à des associations organisatrices de loisirs sur la commune de Neuville-sur-Saône

Les actions prévues sont :

- L'organisation d'un évènement interdisciplinaire au collège Jean Renoir,
- La mise en place d'un Pass Sport Culture pour les collégiens neuillois en référence à la délibération du 23 juin 2016,
- L'identification des pratiques des jeunes dans leurs loisirs à travers l'élaboration d'un observatoire des pratiques,
- Le renforcement du partenariat avec les communes partenaires : participation à l'ensemble des décisions prises et des étapes d'avancement du projet.

Le budget prévisionnel est le suivant :

	Coût total prév du projet	Coût net communes	Autres participations		Valorisation Participation Commune Neuville-sur-Saône pour dépenses déjà prises en charge (agents municipaux et permanents club 10-13)
			DRDJSCS	Participation usagers	
CEL	10 185 €	2 645 €	4 900 €	180 €	2 460 €

La commission Éducation Enfance Jeunesse du 11 janvier a émis un avis favorable à cette proposition. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la programmation décrite ci-dessus et les budgets alloués dans ce cadre et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :


- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le Contrat Éducatif Local
- VU l'avis de la commission Éducation Enfance Jeunesse du 11 janvier 2017,
- Considérant la nécessité de s'adapter aux besoins des familles et des jeunes,
- **VALIDE la programmation du CEL et AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents pour sa mise en œuvre.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après
- Dépôt en Préfecture le 01/02/2017
- Publication au affichage le 01/02/2017
Valérie GLATARD, Maire.





HOTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr